

Mis en ligne le 04/10/2022

Accusé de réception en préfecture
095-219504246-20220929-DEL2022-096-D
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

N° 22.096



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 23 septembre 2022

Le jeudi 29 septembre 2022, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, 14 rue Fortuné-Charlot en séance publique, à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 24 VOTANTS : 34

Etaient présents :

Jean-Noël CARPENTIER, Marcel SAINT AUBIN, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAIM, Adélaïde HAMITI, Miloud GOUAL, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Tina RAMAH, Christine DENIS, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Jimmy JOUHANET, Marie-Claire LETY, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Hafid IABASSEN, Uriell MARQUEZ, Manuela MELO, Atika LHOUM, Mustafa HECIMOVIC, Laurent LE LEUXHE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monique LAMOUREUX donne procuration à Casimir PIERROT, Diénabou KOUYATE donne procuration à Adélaïde HAMITI, Stéphane LARTIGUE donne procuration à Housman BATHILY, Nassira BENOUARI donne procuration à Marie-Claire LETY, Cécile RILHAC donne procuration à Jean-Noël CARPENTIER, Bastien REDDING donne procuration à Annie TOUSSAINT, Thibault PETIT donne procuration à Jean-Claude BENHAIM, Modeste MARQUES donne procuration à Manuela MELO, Régis PEDANOU donne procuration à Atika LHOUM, Ruffin KAPELA donne procuration à Mustafa HECIMOVIC

Absents :

Jeanne DOCTEUR

Secrétaire :

Madame Annie TOUSSAINT

Objet : Création de l'activité « théâtre »

Dans le cadre de ses orientations, la municipalité poursuit son action visant à permettre un accès à la culture pour le plus grand nombre.

Ainsi, après la création la saison dernière d'un département danse comprenant de la danse classique et Modern Jazz, il est aujourd'hui proposé de créer un département théâtre au sein de l'école de musique.

Dans cette perspective et afin de préserver la cohérence tarifaire au sein de l'établissement, il est également proposé de calquer les tarifs de l'activité théâtre sur ceux de la musique et la danse et de les décliner annuellement ou au forfait en tenant compte du quotient familial.

Les tarifs

Ecole de Musique, Théâtre et Danse

Pour le règlement, deux formules sont proposées aux usagers de l'école de musique : le tarif annuel ou le forfait mensuel.

Tarif annuel

Le tarif annuel est payable en une fois, soit la totalité de l'année scolaire en cours. Pour les inscriptions en cours d'année, le tarif est appliqué au *prorata temporis*.

Quotient	Eveil musique, théâtre ou danse	Initiation musique, théâtre ou danse ou 1 PC	2 pratiques collectives (PC)	Formation Musique, Théâtre ou Danse / Eveil ou Initiation musique et théâtre ou danse
A	75 €	120 €	133,69 €	167,75 €
B			174,13 €	208,20 €
C			211,89 €	245,96 €
D			249,66 €	283,73 €
E			287,43 €	321,50 €
EXTERIEUR	150 €	240 €	536,74 €	597,03 €

Quotient	Formation Musique, Théâtre ou Danse + 1 PC	2 Formations Musique, Théâtre ou Danse	2 Formations Musique, Théâtre ou Danse + 1 PC	3 Formations Musique, Théâtre ou Danse
A	213,64 €	258,20 €	313,91 €	334,20 €
B	278,27 €	304,72 €	408,87 €	435,31 €
C	338,63 €	370,81 €	497,56 €	529,74 €
D	398,99 €	436,90 €	586,23 €	624,11 €
E	459,36 €	502,55 €	671,47 €	718,12 €
EXTERIEUR	866,44 €	1 084,21 €	1 408,55 €	1 626,32 €

Le forfait mensuel

Ce forfait mensuel est payable du mois d'octobre au mois de juin de l'année scolaire en cours pour un total de 9 mensualités, puis au *prorata temporis* à partir du mois de janvier.

Quotient	Eveil musique, théâtre ou danse	Initiation musique, théâtre ou danse ou 1 PC	2 pratiques collectives (PC)	Formation Musique, Théâtre ou Danse / Eveil ou Initiation musique et théâtre ou danse
A	8,34 €	13,34 €	14,86 €	18,64 €
B			19,35 €	23,13 €
C			23,54 €	27,33 €
D			27,74 €	31,52 €
E			31,93 €	35,72 €
EXTERIEUR	16,67 €	26,67 €	59,64 €	66,34 €

Quotient	Formation Musique, Théâtre ou Danse + 1 PC	2 Formations Musique, Théâtre ou Danse	2 Formations Musique, Théâtre ou Danse + 1 PC	3 Formations Musique, Théâtre ou Danse
A	23,74 €	26,69 €	34,88 €	37,13 €
B	30,92 €	33,86 €	45,43 €	48,37 €
C	37,62 €	41,20 €	55,28 €	58,86 €
D	44,33 €	48,54 €	63,14 €	69,34 €
E	51,04 €	55,84 €	74,61 €	79,79 €
EXTERIEUR	96,27 €	120,47 €	156,50 €	180,71 €

Il est donc proposé aux membres du Conseil :

- d'approuver la création de l'activité théâtre,
- de calquer les tarifs de cette activité sur ceux de la musique et de la danse tels que présentés ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Considérant l'intérêt de créer une activité théâtre pour les administrés,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la création de l'activité théâtre.

DECIDE de calquer les tarifs de cette activité sur ceux de la danse et de la musique tels que présentés ci-dessus.

PRECISE que ces tarifs sont applicables dès le 1er septembre 2022.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente délibération pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la ville
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,




Marcel SAINT AUBIN